

Le magazine d'information de La Palme



Juillet 2018

Le Petit Palmiste

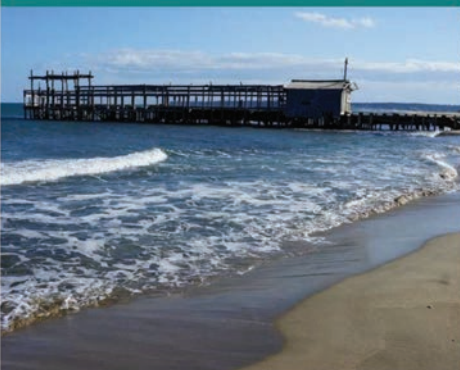
Lo Poumenc



Dossier Plage

Visite du Préfet

Vidéoprotection



Sommaire



P4

Dossier Plage

p6 LES DECISIONS
DU CONSEIL

p9 ZERO PHYTO

p10
Vidéoprotection

p11 TRAVAUX
Extension du hangar municipal
Les chantiers sur le village

p13
Visite du Préfet

p14
ECLAIRAGE PUBLIC

P15

Scolarité

Rentrée 2018-2019

P16

Ca s'est passé à La
Palme !

p18

Du Côté de l'Agglo

p19

INFOS PRATIQUES

p22 CULTURE

Un peu d'histoire...

p23

VIE LOCALE

p24

AGENDA DE L'ETE

Le Petit Palmiste

Magazine d'information de la
commune de La Palme

Juillet 2018

Le Petit Palmiste Magazine

Mairie de La Palme

13 rue Joë Bousquet

11480 La Palme

Tél : 04 68 48 15 23

Fax : 04 68 48 52 06

mairielapalme@wanadoo.fr

Directeur de publication

Jean-Paul FAURAN.

Conception Editoriale

Jean-Paul FAURAN

Henri FORGUES

Conception Mise en page

Marie-Laure CONSTANS.

Photos

Mairie de La Palme - Romain Bas-
tardy - Gabriel Anton

Imprimerie

Consult'ink 66000 Perpignan.

Tirage 1000 exemplaires. Papier
recyclé. Ne pas jeter sur la voie
publique.

Numéros utiles de la commune

Mairie

Heures d'ouverture

de 9h30 à 12h00

et de 14h30 à 17h00

Tél. 04 68 48 15 23

Ecole de La Palme

33 avenue de la mer

Tél. 04 68 48 17 40

Garderie - Cantine

et Club Ado

Tél. 06 18 27 50 42

Centre aéré

Tél. 04 68 48 71 30

ou 06 24 36 24 45

Office de Tourisme

Pl. de la République

Tél. 04 68 48 56 88

Déchèterie Sigean

Chemin du Récobre

Tél. 04 68 27 59 84

Le Grand Narbonne

Tél. 04 68 58 14 58

Assistante sociale

Mme NOE sur RDV

Tél. 04 68 90 66 43

La Poste

Tél. 04 68 48 15 60

SAMU 15

CIAS

Chemin du Récobre

11130 SIGEAN

Tél. 04 68 48 71 30

BRL Exploitation

Eau/Assainissement

Tél. 04 68 75 21 50

Sous Préfecture

Tél. 04 68 90 33 40

Trésorerie Sigean

Tél. 04 68 20 17

Parc Naturel (PNR)

Tél. 04 68 42 23 70

Gendarmerie

Tél. 04 68 48 00 11

Médecin

Dr DILU Ariel

37 bis Av. de la mer

Tél. 04 68 46 07 92

Ou 06 95 92 85 77

Pharmacie

Tél. 04 68 48 37 85

Dentiste

Tél. 04 68 48 37 85

Infirmières

Tél. 06 17 23 88

kinésithérapeutes

Tél. 04 34 36 64 98

Pompiers

Tél. 04 68 48 53 30



Edito



L'été est là avec l'arrivée des beaux jours, les moments de baignade et de détente au Rouet, les promenades à « la fraîche », les soirées entre amis et les animations qui auront lieu dans la commune. Mais cette période n'est pas, pour autant, un moment de parfaite inactivité. Avant d'enfiler les maillots, il faudra travailler sur plusieurs chantiers.

L'une de mes préoccupations premières est la mise en place d'une vidéo-surveillance efficace, une vidéo-surveillance trop longtemps espérée par la population palmiste et dont l'installation a été retardée par la vaine attente de subvention... C'est aujourd'hui une priorité de finaliser ce dossier et comptez sur nous pour concrétiser rapidement la mise en place de cette arme contre la délinquance.

D'autres projets sont en cours d'étude ou de réalisation et la visite de M. le Préfet le 21 juin, entouré du Député Alain PEREA et du Sous-Préfet Luc ANKRI prouve l'intérêt que suscite notre commune et surtout, le soutien qui est apporté à ses projets par l'administration et nos élus (notamment M. le Député et le Président du Grand Narbonne Jacques BASCOU).

Des projets, il y en a ! Nous les exposerons aux palmistes quand leur état d'avancement le permettra. Notre environnement naturel est riche et préservé, il constitue une plus-value incontestable dans l'attrait de notre territoire. La commune, engagée dans une démarche 0 phyto, a pris la mesure de l'enjeu ; tous les projets que nous menons s'inscrivent dans un profond respect de l'environnement. Une bonne nouvelle, d'ici fin 2019, notre village bénéficiera d'une couverture numérique par le déploiement de la fibre optique grâce à l'action menée par le Grand Narbonne et le SYADEN.

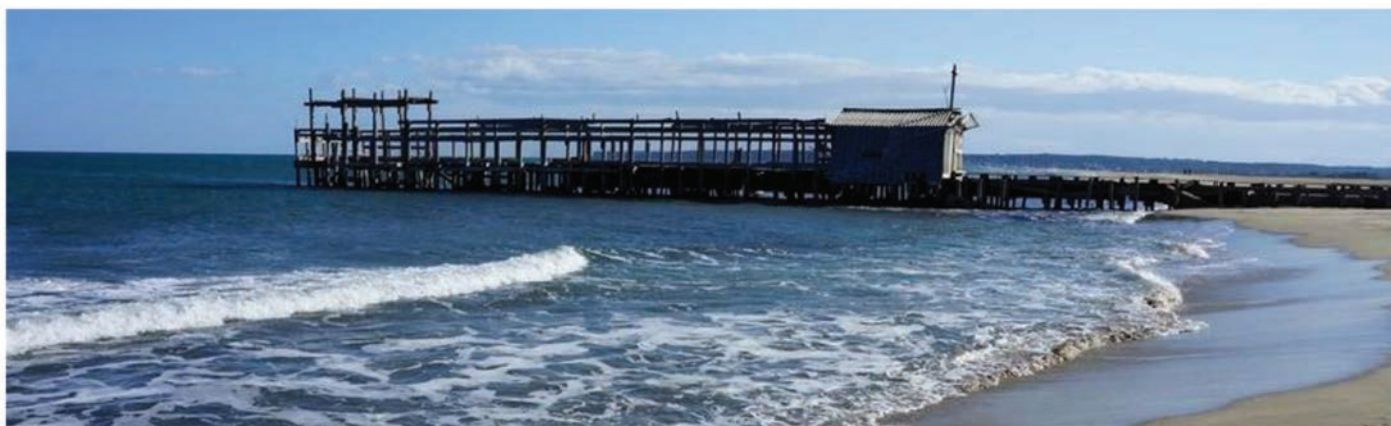
Permettez-moi, en conclusion de mon propos, de dire tout mon respect et toute mon émotion pour le geste héroïque du Colonel Arnaud Beltrame lors des attentats de Trèbes ainsi que toute ma compassion pour les communes de Trèbes et Carcassonne où résidaient les victimes. Le conseil municipal a décidé de donner le nom de ce héros national, exemple pour la jeunesse, à l'aire de jeux des Faïsses.

Je vous souhaite à tous une belle saison estivales, aux hébergeurs, commerçants, restaurateurs, vigneron et artisans, et à vous tous, chers concitoyens, qui profiterez sans modération des agréments de notre commune littorale. Et que vive La Palme !

Jean-Paul FAURAN

La plage du Rouet : Surveillance de la plage

Depuis 2015, la plage du Rouet accueille un poste de secours. Une convention passée avec les pompiers sauveteurs-nageurs du SDIS permet la surveillance de la plage pendant la période estivale.



La surveillance de la plage du Rouet est effective les 2 derniers week-end de juin, les mois de juillet et d'août et les 2 premiers week-end de septembre. Lorsque la baignade n'est pas surveillée, elle s'effectue «aux risques et périls des usagers». Prenez connaissance des conditions météorologiques et de la réglementation des plages et des baignades au poste de secours. Une borne d'appel d'urgence est installée chaque été sur la plage. En cas d'incident, la borne d'appel d'urgence permet de mettre en relation l'utilisateur avec les secours dans les meilleurs délais.



CONSIGNES DE SECURITE

- Surveillez vos enfants tout le temps.
 - Assurez-vous de savoir nager.
 - Ne vous baignez que dans les lieux de baignade désignés.
 - Fixez vos limites en tant que nageur et respectez-les.
 - Vérifiez toujours la profondeur de l'eau avant de plonger.
 - Ne nagez jamais seul.
 - Ne consommez jamais d'alcool.
 - Apprenez les techniques de sauvetage et de premiers soins.
 - Les nageurs moins expérimentés devraient porter un gilet de sauvetage ou un vêtement de flottaison individuel (VFI).
- En assumant vos responsabilités et en prenant ces précautions, vous pourrez profiter de nos plages en toute sécurité. Prévenons les noyades!**

EAU DE BAINNADE

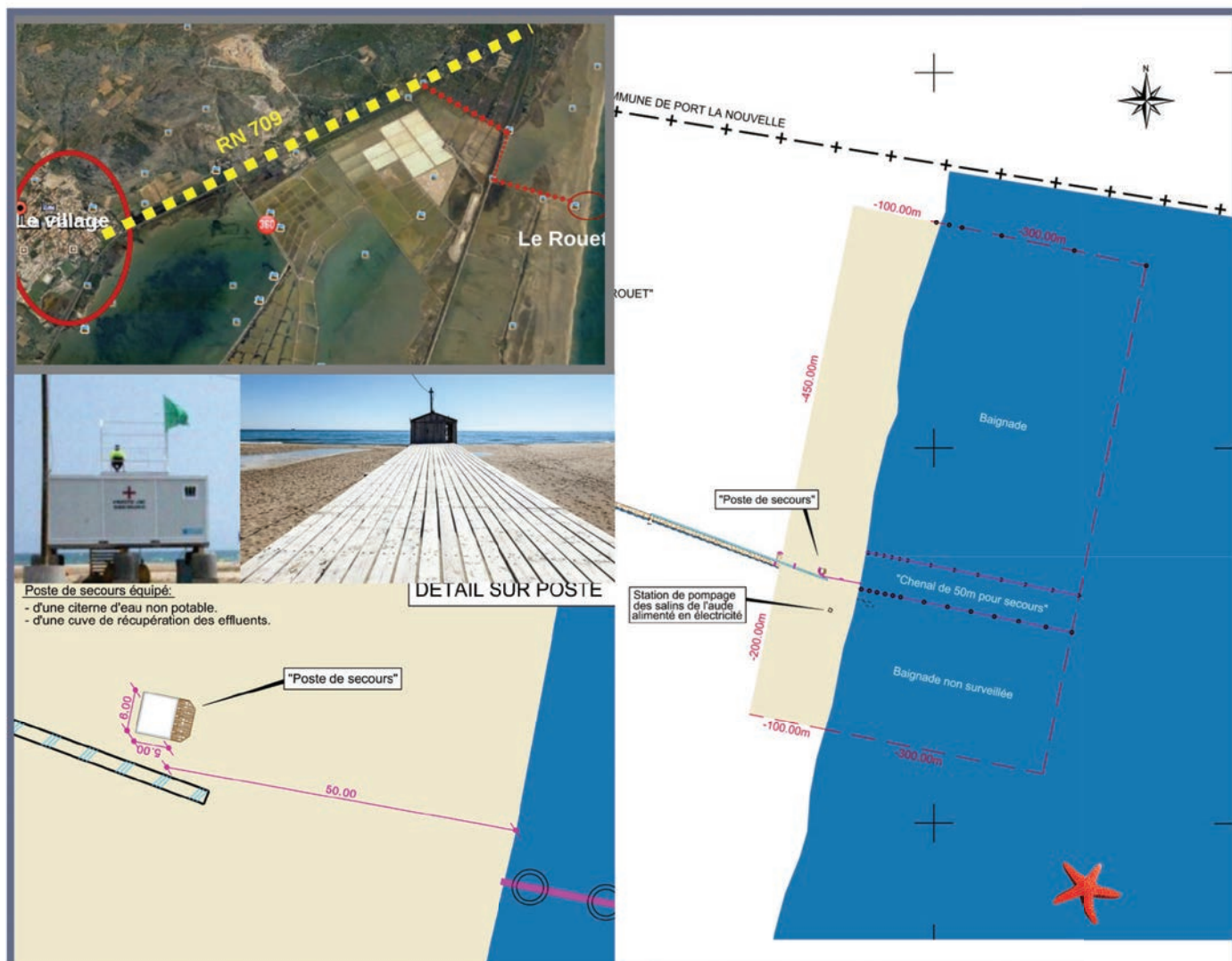
Objectif qualité !

La municipalité accorde une grande importance à la qualité de ses eaux de baignade. Contrôles quotidiens, anticipation des risques de pollution, tout est mis en œuvre pour profiter de la plage en toute tranquillité. La plage du Rouet est classée en eau de baignade d'excellente qualité par l'Agence Régionale de la Santé !

Balisage de la plage

5

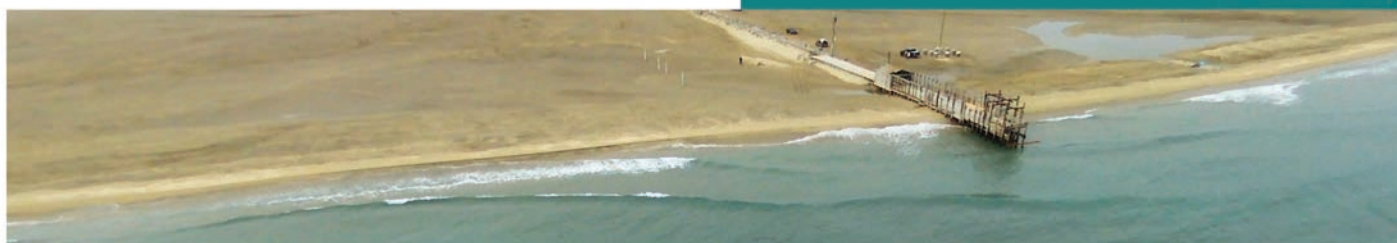
Pour assurer la sécurité des baigneurs et dans un souci d'information préventive, les plages sont organisées et équipées matériellement dans les limites des zones surveillées.



Le matériel de signalisation est constitué par des drapeaux hissés sur un mat. La couleur du drapeau indique une information : Un drapeau rouge vif signifiant : " interdiction de se baigner ", un drapeau jaune orangé signifiant " baignade dangereuse mais surveillée ", un drapeau vert signifiant " baignade surveillée et absence de danger particulier ". Un tableau d'affichage est installé sur le poste de secours précisant la température de l'air et de l'eau, les prévisions météorologiques, le plan de balisage de la plage ou encore les arrêtés municipaux concernant la réglementation plage.

Bref rappel historique

En 2004, des réflexions ont été engagées entre André PLA, Maire de La Palme et Henri Martin, Maire de Port la Nouvelle, afin de redéfinir les limites territoriales de ces deux communes. Le 10 juillet 2006, le conseil municipal présidé par André PLA, approuve ce changement des limites communales par l'échange de 150 hectares de plage entre le Rouet et la halte de La Palme et un espace comprenant la 1ère rangée nord de tables salantes des salins jusqu'à la RD 709.



En Séance du 9 avril 2018

Convention pour la mise à disposition des locaux de la commune de La Palme à l'ODG Cru Fitou

La commune de La Palme met à disposition du Syndicat de l'AOC Fitou les locaux, sis 37 bis avenue de la mer, dénommés « cru Fitou » figurant au cadastre sous le numéro B 2917 pour une superficie de 80 m². A ce titre, une convention de mise à disposition doit être actée entre la commune de La Palme et l'ODG Cru Fitou. Cette mise à disposition est fixée pour une durée d'un an à compter du 1^{er} jan. 2018, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer trimestriel de MILLE SIX CENT EUROS (1.600 €) payable à terme échu.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Achat de terrains aménagement chemin des Caveaux

Afin de concrétiser le projet d'aménagement du chemin des Caveaux, il conviendrait d'acquérir certaines parcelles situées dans ce secteur.

Les parcelles concernées ont fait l'objet de bornages effectués par M. SUNE Thierry, géomètre. Les parcelles concernées sont : Les parcelles cadastrées B 2186, E 2730 et B 2731. Suite à diverses correspondances, la commune a obtenu l'accord des propriétaires. Il est proposé de fixer un prix de 20 € le m².

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Convention La Tempora

La manifestation « La Tempora » aura lieu le samedi 3 Nov salle J Moulin. Il convient de rédiger une convention avec le Grand Narbonne visant à prévoir les modalités d'organisation. Le choix du spectacle a été arrêté après concertation de la commune qui a fait part de sa sélection issue du catalogue proposé par le Grand Narbonne. La commune s'engage à fournir un lieu (scène, loge, sièges pour le publics, etc.) et à mobiliser un agent référent, à savoir : Luc FAURAN. Une participation financière sera à la charge de la commune, fixée à 0.5 € par habitants (chiffre INSEE) soit un montant total de 843.50 €.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Désignation Nom de l'Aire de jeux Chemin du Pradel

Le complexe sportif situé chemin du Pradel est dépourvu de dénomination. Il est proposé de baptiser officiellement « Complexe Sportif Colonel Arnaud BELTRAME », officier supérieur de gendarmerie français, connu pour s'être volontairement substitué à une otage au cours l'attaque terroriste du 23 mars 2018 à Trèbes et avoir succombé aux blessures reçues à cette occasion.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

BUDGET 2018

M14 Budget Communal Affectation du résultat 2017

L'excédent réalisé en 2017 au budget communal est de 1.060.365,91€. Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat. Le Conseil décide d'affecter l'excédent 2017 ainsi qu'il suit sur le budget 2018 : 616 949.99€ en section de fonctionnement art. 002 : excédent antérieur reporté et 443 415.92 € en section d'investissement art. 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé.

Après avoir délibéré, vote pour 14, contre 4.

Vote Budget Primitif 2018

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 comme suit : Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 517 949 € Dépenses et recettes d'investissement : 2 182 915 €.

Après avoir délibéré, vote pour 14, contre 4.

Vote des Taux d'Imposition

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 :

Taxe d'habitation = 13.57 %
Foncier bâti = 21.44%
Foncier non bâti = 63.83%

Après avoir délibéré, vote pour 14, abstention 4.

C'est Voté !

FINANCES LOCALES

Vote du Compte de Gestion

Après s'être fait présenter les budget primitifs et supplémentaires de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes des tiers ainsi que l'état actif, l'état passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé de compte administratif de l'exercice 2017. Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, vote pour 14, contre 4.

Vote du Compte Administratif

Le conseil municipal réuni, sous la présidence de M. Henri FORGUES, 1er Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par M. Jean-Paul FAURAN, après être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et des fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3°Reconnait la sincérité des restes à réaliser

4°Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus :

Ont signé au registre des délibérations : M. FAURAN, M. FORGUES, MME. GIMON, M. LE-COCQ, M. CALAMEL, MME AVELLANEDA, MME BRARD, MME CHIAPPINI, MME FAURE, M. FUENTES, MME GALINIER, M. KHALKHAL, MME LEROUX, M. MARTROU, M. PEYRIN, M. VILLOT.

Après avoir délibéré, vote pour 13, contre 4.

Virement de crédit n°1

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire approuve la délibération modificative n°1 au budget communal:

Etudes « bourg-centre », article 2313/174, diminution sur les crédits déjà alloués 25 000 €, article 2031/174, augmentation sur les crédits déjà alloués 25 000 €.

Après avoir délibéré, vote pour 14, abstention 4

Convention à titre gracieux pour la mise à disposition des locaux de l'office de tourisme - Le Grand Narbonne

Monsieur le Maire précise qu'en vertu de la loi Notre du 07/08/2015, certaines compétences communales ont fait l'objet d'un transfert auprès des intercommunalités. Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le transfert de compétence en matière de Tourisme à la communauté d'agglomération du Grand Narbonne.

A ce titre, une convention de mise à disposition à titre gracieux doit être actée entre la commune de La Palme et le Grand Narbonne. Cette mise à disposition est fixée pour une durée de 15 mois à compter du 01/10/2017. Soit une mise à disposition jusqu'au 31/12/2019. Elle sera reconduite tacitement. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

EN SEANCE DU 06 JUIN 2018

Retrouvez l'intégralité en
mairie sur simple demande

C'est Voté !

Convention Maître nageur sauveteur surveillance plage

Suite à l'aménagement de la plage du Rouet, et afin d'en assurer la surveillance, des nageurs sauveteurs sont mis à disposition de la commune de La Palme par le SDIS. Dans ce contexte, la convention de mise à disposition doit être reconduite entre la commune et le SDIS. L'objet de cette dernière est de mettre non seulement à disposition du personnel, mais également les matériels de surveillance de secours et d'intervention pour la surveillance des baignades ouvertes au public. En contrepartie, la commune de La Palme met à disposition du SDIS les infrastructures de plage et en assure l'entretien, la mise en place et le fonctionnement. Par ailleurs, le coût de la prestation est fixé à 76 € par jour et par sauveteur. La convention est valable pour l'année 2018.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

Convention de partenariat pour l'hébergement des gendarmes du DSI - Saison estivale 2018

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, pendant la saison estivale, un peloton de gendarmerie DSI intervient dans certaines communes de l'arrondissement de Narbonne. L'objet de la convention est de répartir les charges entre les communes qui bénéficient de leur service du 30/06/2018 au 31/08/2018. Et le montant incombant à la commune de La Palme s'élèverait à 1 100€.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

Demande de subvention Travaux de voirie 2019

M. le Maire présente à l'assemblée les projets de réfection des voiries du « chemin des caveaux » dans sa tranche 2, ainsi que la tranche 2 du « Chemin Départemental 175 ». Ces routes présentent actuellement des problèmes de sécurité du fait d'un très mauvais état et pour le « Chemin des caveaux » d'un enrochement inexistant s'avérant nécessaire. Le montant prévisionnel de travaux pour la tranche 2 du chemin des caveaux s'élève à 282 566.60 € HT.

Le montant prévisionnel de travaux pour la tranche 2 du CD 175 s'élève à 104 423.00 € HT.

M. le Maire indique que ce type de projet peut faire l'objet d'une subvention de la communauté d'agglomération le GRAND NARBONNE, du Département de l'Aude, et de la Région Occitanie. Mr le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce sujet.

Un accord de principe est demandé sur les projets de réfection de voirie 2019 dont le coût estimatif s'élève à 386 989.60 € HT.

Une demande de subvention sera déposée auprès de la communauté d'agglomération Le Grand Narbonne, du Département de l'Aude et de la Région Occitanie. M. le Maire demande de se prononcer.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité

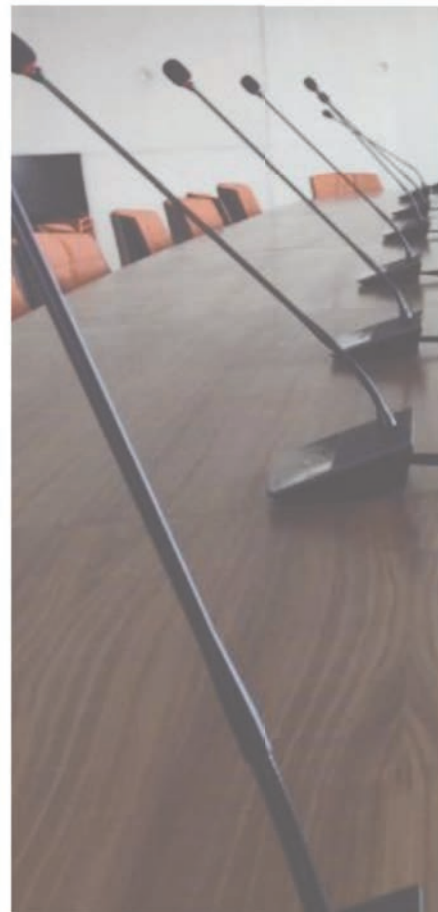
Retrouvez l'intégralité en
mairie sur simple demande

Domaine et patrimoine Acquisition terrains CD 175

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de poursuivre la concrétisation du projet d'aménagement de la RD 175, des acquisitions foncières doivent avoir lieu.

Les parcelles concernées ont fait l'objet de bornages effectués par Mme ORRIT BLANQUER, géomètre. L'emprise nécessaire à la concrétisation de ce projet est de 1 140 m² pour un montant total de 22 800 €, soit 20 € du m². Le montant sera fixé individuellement, à savoir distinctement pour chaque propriétaire en fonction des superficies à acquérir. Les frais relatifs à cette transaction sont à la charge exclusive de la commune.

Après avoir délibéré, adopté à l'unanimité



STOP aux pesticides

Techniques alternatives

Biodiversité préservée

ZÉRO
PHYTO

La Palme s'engage et le prouve !

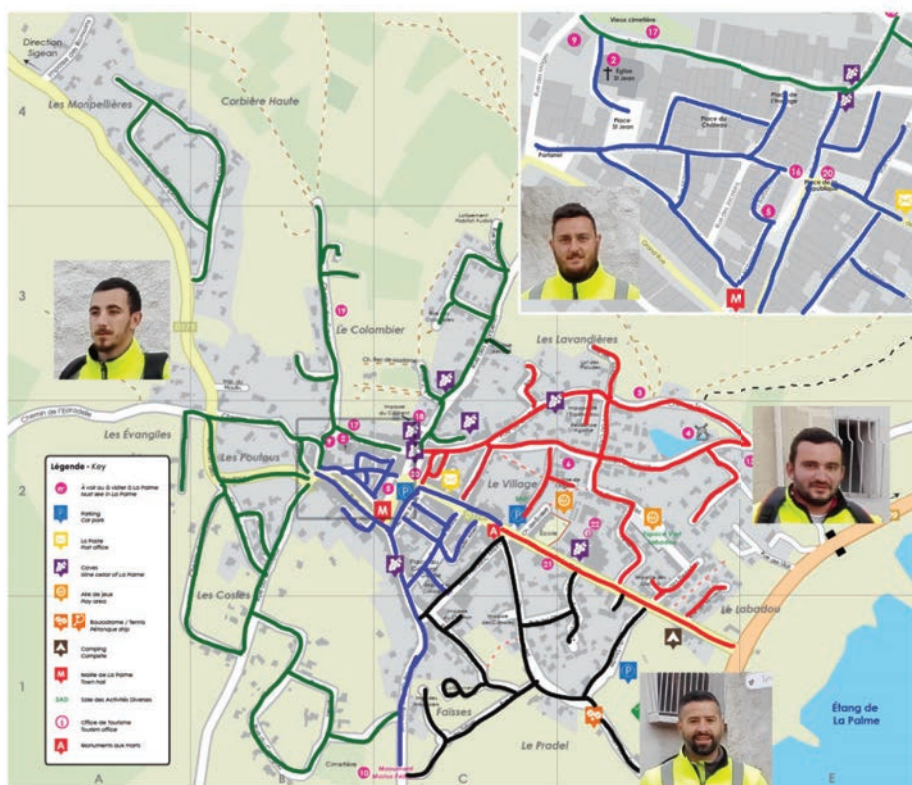
CADRE DE VIE : DESHERBAGE

Suite à la signature de la charte "Objectif 0 Pesticide", les services techniques de la mairie adoptent des techniques de désherbage écologiques, héritées des temps anciens .

La commune s'est engagée dans la démarche « Zéro Phyto », qui vise à préserver la qualité des sols et des milieux aquatiques. La municipalité a opté pour un développement des méthodes de désherbage dites « douces » et naturelles en fonction des lieux (paillage, arrachage racinaire...).

Un plan des désherbage a donc été réalisé. Le village a été divisé en quatre secteurs et chaque agent s'est vu confier la gestion et l'entretien d'un d'entre eux. Du matériel a été mis à leur disposition : épaveuse, débroussailluses et désherbeurs thermiques....

La municipalité s'est engagée, par la signature de cette convention, à respecter les nouvelles dispositions réglementaires imposées par l'Etat pour le bien de notre commune et la sauvegarde de notre patrimoine naturel. Cette méthode nécessite néanmoins plus de temps de travail pour nos agents communaux.



Vidéoprotection

La municipalité souhaite se doter d'un système de vidéoprotection pour assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens. Ce dispositif devra permettre de lutter efficacement contre l'insécurité constatée sur certains secteurs de la commune. Ce dispositif permet une reconnaissance précise en temps réel ou à posteriori, d'éléments pouvant permettre aux services de Gendarmerie d'identifier des véhicules ou des personnes susceptibles d'avoir participé à des actions illicites. Cette surveillance se fera aussi bien de jour que de nuit.

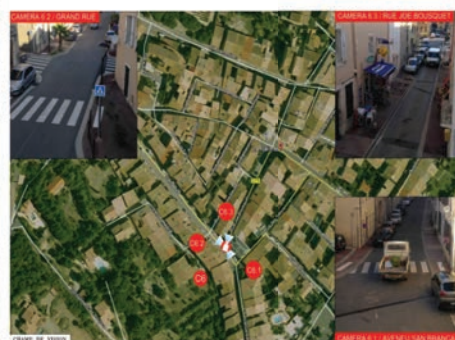
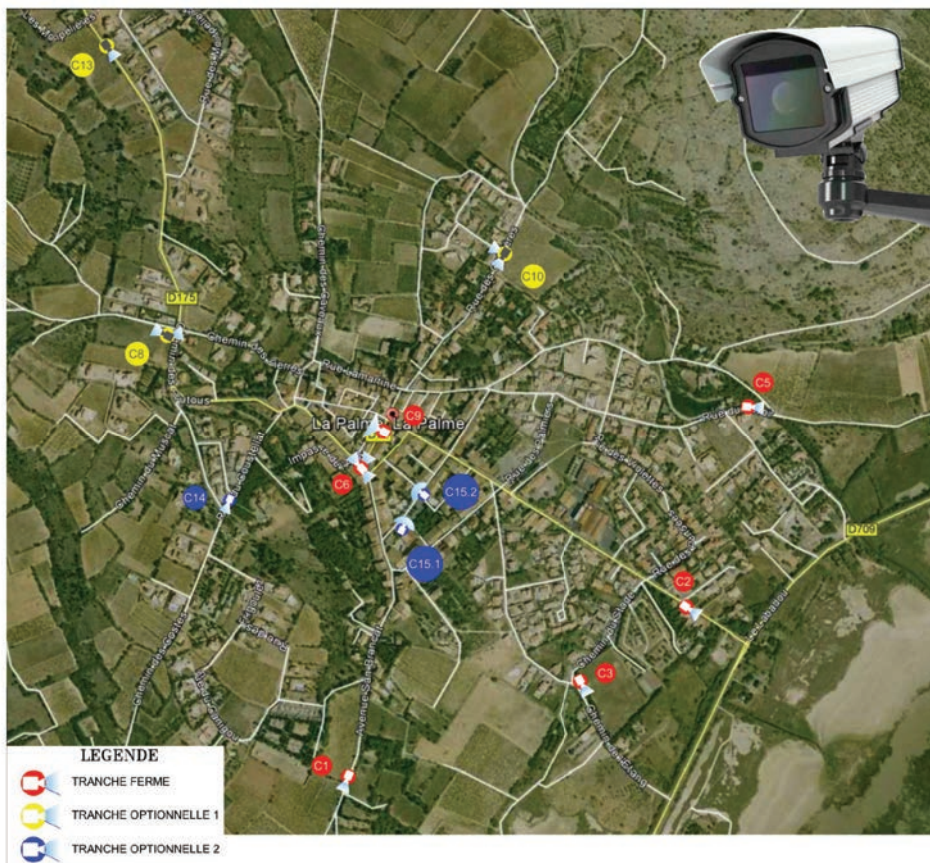
Les flux vidéo seront centralisés en temps réel dans les locaux de la Police Municipale de la commune, dans un bureau destiné au CSU (Centre de Supervision Urbain) et aménagé à cet effet.

L'objectif est de fournir un système de vidéoprotection évolutif, intégrant parfaitement le souhait de la commune de rester ouvert à toutes les évolutions technologiques.

Le marché a été lancé le 16 avril 2018. Deux entreprises ont déposé une offre : Les entreprises CEGELEC et JD2M. L'offre de CEGELEC a été retenue pour un montant de 154 668.07 € HT.

Le marché se décompose en trois tranches. La première tranche comprend l'aménagement de la salle de vidéosurveillance en mairie ainsi que la pose de 4 caméras dans le centre du village. Cette première tranche sera réalisée en 2018. Quant aux deux autres tranches, consistant en la pose des 15 autres caméras, elles seront réalisées dans l'année 2019.

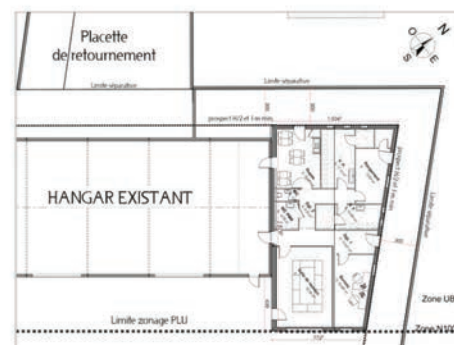
Le marché comprend la fourniture et l'installation de 17 caméras dont une panoramique réparties dans les zones agglomérées suivantes : Avenue San Brancat, avenue de la mer, chemin de l'étang, rue du lavoir, rue Joë Bousquet, Grand Rue, chemin de l'Estradelle, Chemin Départemental 175, rue du Coustellat, rue Hector Berlioz ou encore Rue Louis Pasteur. Plusieurs caméras, seront installées à des croisements de rue permettant ainsi de couvrir davantage d'angle de vue.



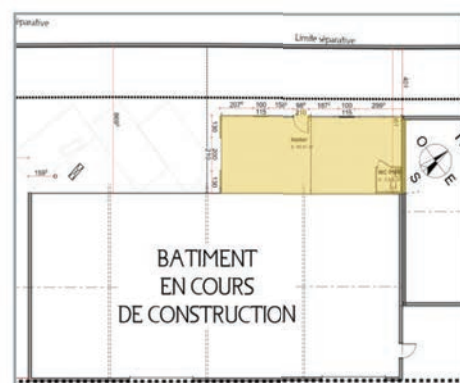
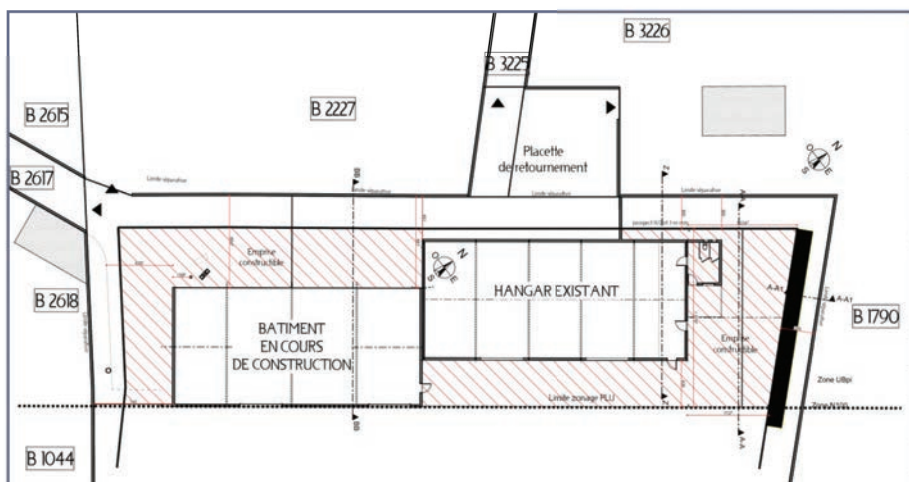
Un permis de construire a été déposé en 2015 par la mairie afin de réaliser des travaux d'agrandissement du hangar municipal. Aujourd'hui, la municipalité souhaite opérer quelques modifications afin de réaliser un local technique attenant au hangar pour y accueillir les associations dédiées à l'Art (sculpture, peinture,...).

Un permis de construire a été déposé par la mairie le 23 octobre 2015, accordé en 2016, afin de réaliser un nouveau bâtiment destiné au stockage d'une surface de 288 m². Les travaux ont été entrepris en 2017 et sont en cours de finalisation. Cette nouvelle structure permet de stocker le matériel technique et les engins de la collectivité.

Aujourd'hui, la municipalité souhaite modifier le permis de construire initial afin de réaliser un local technique comprenant des bureaux, des vestiaires et sanitaires, une salle de réunion et une salle de repos. Cette extension dédiées aux employés répond aux normes d'hygiène et aux exigences et obligations imposées par le code du travail.



Le projet prévoit également la mise à disposition aux associations d'Art, un « atelier » d'une surface de 50 m² pour entreposer leurs créations. Cet atelier serait édifié à l'arrière du bâtiment en cours de construction.



Ce projet répond aux contraintes réglementaires imposées par le code du travail .

Le coût estimatif global des travaux s'élève à 160 000 € H.T.

Un dossier de demande de subvention va être déposé. La réalisation de ce projet est par conséquent conditionnée à l'obtention des subventions.



The map displays the urban layout of Le Colombier, with major roads like D175 and various local streets such as Rue du Moulin, Rue des Capotins, and Avenue de la Mer. Key locations include Les Monpellierères, Corbière, Le Colombier, Les Lavandières, and Faisses. The Étang de La Palme and Parcours Sportif are located to the southeast. A magnifying glass focuses on the Rue du Moulin area. Inset photographs provide visual context: one shows a wide road view, another shows a building under construction, a third shows a modern building facade, and a fourth shows a street scene with parked cars.

Retrouvez toute l'actualité
sur le site internet
www.la-palme.fr

Le Préfet à La Palme pour parler projets

De mémoire de Palmiste, c'est la première fois qu'un Préfet vient à La Palme.

Jeudi 21 juin, à l'initiative du Député de l'Aude, Alain PEREA ardent défenseur des projets palmistes, M. Alain THIRION Préfet de l'Aude accompagné de M. Luc ANKRI, Sous-Préfet de Narbonne, et de M. Marc VETTER Directeur Départemental Adjoint de la DDTM de l'Aude ont rencontré les élus de La Palme ainsi que les porteurs de projets du salin et d'un centre de soins du psoriasis par la saumure et le soleil (comme en Mer Morte).

M. le Maire a présenté les excuses de M. Jacques BASCOU, Président du Grand Narbonne, empêché à la dernière minute, qui s'était entretenu le matin même avec Monsieur le Préfet pour défendre les projets qu'il suit d'ailleurs assidûment. De même M. Joël CASTANY, Président de VINADEIS, a fait l'objet d'excuses pour son absence.

C'est par la projection de deux films que la réunion a débuté : la commune de La Palme s'est projetée dans la prochaine décennie avec un plan d'aménagements cohérent, respectueux de l'environnement et qui a l'ambition de faire de ce village la station littorale pilote du 21^e siècle.

Puis, l'écran a dévoilé les projets de développement du salin, écomusée et vente de produits régionaux, séchage naturel du sel et conditionnement et enfin la création de "l'huître de La Palme", le canal de vitesse, lui aussi, fut évoqué.

Ce sont ensuite les porteurs de projets du salin et du centre de soin du psoriasis qui ont détaillé les aménagements prévus. L'ensemble de ces projets doit générer une centaine d'emplois tout en préservant l'environnement de notre village.

M. le Préfet a repris, point par point, l'ensemble de ces projets, d'ailleurs suivis en amont par ses services, afin d'amener des solutions techniques et réglementaires à leur réalisation. Echangeant avec les élus et les porteurs de projets, les représentants de l'Etat ont apporté un éclairage réglementaire, manifestant leur soutien à ces réalisations futures qu'ils encouragent sans réserve. La visite s'est terminée par un tour au milieu des tables du salin, dans le véhicule électrique dédié, où chacun a pu se rendre compte de la richesse aviaire et des effets positifs sur la biodiversité qu'engendre l'activité salinière.

Vidéo du projet en ligne sur le site internet : www.la-palme.fr





Consommer moins, consommer mieux

Des luminaires à Led pour rénover l'éclairage

Pour remplacer son parc de luminaires vieillissant, la commune de La Palme a opté pour la technologie à Led. Un investissement pour la mairie qui recherche à réaliser des économies d'énergie et assurer l'efficacité de l'éclairage tout en privilégiant le confort des Palmistes.

Les objectifs sont multiples :

Réduire la puissance installée d'au-moins 50% ; obtenir un éclairement moyen de 10 lux avec une uniformité générale minimal de 40% ; obtenir un indice de rendu des couleurs de 80% ; se conformer à la norme européenne facultative EN 13201 ; réduire d'au-moins 50% les émissions de gaz à effet de serre liés à l'éclairage public ; être protégé contre le brouillard salin ; avoir temps moyen de bon fonctionnement (MTBF) supérieur ou égal à 15 ans ; réduire le halo renvoyé vers le ciel nocturne.

Plus économiques, les frais énergétiques pour les postes équipés de LED atteignent 62%.

Plus écologique, le nouvel éclairage public permet de réduire de 60% les émissions polluantes. La couleur et l'étalement plus uniforme du flux lumineux au sol améliore la visibilité. Avec les luminaires à LED, la réduction du halo lumineux est nettement visible. Un point important à considérer lorsque l'on sait que l'éclairage des villes désoriente les oiseaux migrateurs, et ils sont nombreux à survoler La Palme.

Dans ce cadre, deux employés municipaux, vont recevoir une habilitation pour changer les ampoules. L'objectif est de réaliser des économies financières pour la communes et améliorer les délais d'intervention.

Par cette action, la commune synthétise des aspects sociaux, environnementaux et économiques du développement durable.

2017 : jardin public du complexe associatif, rue San Brancat, Rue Lamartine , le Square Désiré Pech, rue du Coustellat.

2018 : Avenue de la mer et le Labadou.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre d'économie d'énergie et de mise au norme de l'éclairage public.. Tous les nouveaux lotissements sont systématiquement équipés de luminaires à LED.

Le PNR préconise la coupure totale de l'éclairage la nuit. La municipalité s'y refuse pour des raisons de sécurité. Néanmoins, l'intensité d'éclairage diminue de minuit à 6h .

INSCRIPTION ECOLE 2018 - 2019



Première inscription : Les modalités

Première inscription : Rendez-vous en mairie munis des documents suivants

- Livret de famille
- Certificat de radiation de l'école précédente s'il y a lieu
- Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois

Une fois que la mairie vous a donné le certificat d'inscription, vous devez **prendre rdv avec la directrice de l'école.**

Tél : 04 68 48 17 40.

Inscription école, prévoir les documents suivants :

- **Fiche d'inscription** délivrée par la mairie ;
- **Carnet de santé** attestant que l'enfant est à jour des vaccinations obligatoires ;
- **Livret de famille** ;
- **Certificat de radiation** pour les enfants scolarisés dans une autre commune.



LES FOULEES D'EOLE

La manifestation sportive « les Foulées d'Eole » est organisée chaque année sur une commune de notre canton par l'USEP et l'Education Nationale. Ce sont des épreuves de courses par niveaux sans compétition. Cette année, nos enfants des classes de CP au CM2 se sont déplacés le 03 mai à La Franqui, la commune organisatrice étant celle de Leucate-La Franqui.



Deux bus ont été nécessaires pour acheminer les élèves, les enseignants et les parents d'élèves accompagnateurs, sans quoi la sortie ne serait pas possible.

Nos écoliers ont vaillamment participé aux épreuves et ont pu apprécier le goûter offert par la municipalité de Leucate. Tous les participants se sont vus remettre un diplôme.



REMISE DES PERMIS PIETON

Le permis piéton est un dispositif destiné aux élèves du CE2 qui permet de préparer les élèves à circuler en sécurité dans la rue. Cette opération nationale de prévention du risque piéton chez les enfants de 8-9 ans, mise en œuvre par l'association Prévention Maif en partenariat avec la Gendarmerie nationale, les maires et l'Education nationale responsabilise les enfants aux règles de prudence.

C'est dans ce cadre qu' a eu lieu, le 14 mai, la remise des permis piéton dans la classe de Mme Galy (CE1/CE2), en présence de M. ROYO, Inspecteur de l'Education Nationale, des représentants de la MAIF, des organisateurs de la prévention routière, de Mme le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Port la Nouvelle, et de Mmes Hélène Gimón, Laura Avellaneda, et Lucienne Faure représentant la Mairie.



Ca s'est passé à La Palme !

Election de Miss Carnaval 21 avril 2018



Carnaval 22 avril 2018



America Follies 28 avril 2018





Inauguration de la brasserie le « 5 bis » le 25 mai 2018



Le Printemps des Chorales 10 juin 2018



Visite du Préfet le 21 juin 2018





LES CHANTIERES JEUNES - ÉTÉ 2018



Chaque année, Le Grand Narbonne met en place des chantiers jeunes. Un chantier jeunes vise à employer 8 à 12 filles et garçons, âgés de 16 à 18 ans, durant les vacances scolaires.

En postulant à un chantier jeunes, les jeunes s'engagent dans un projet global comprenant :

- 1 journée de formation obligatoire sur **les postures vers l'emploi, le savoir-être**, la citoyenneté et la lutte contre les discriminations, le 1er jour ;
- 20 à 40 heures de travaux manuels d'**intérêts collectifs** qui visent à améliorer le cadre de vie, les jours suivant, en fonction de la période du chantier.

Des activités ludiques sont également organisées au cours de la journée et permettent de **créer une réelle cohésion de groupe** et d'offrir une **première expérience du monde du travail**,

Quatre chantiers jeunes sont organisés durant l'été 2018.

- Du 9 au 20 juillet 2018 :
Caves, Saint-Nazaire-d'Aude.
- Du 23 juillet au 3 août 2018 :
Ginestas, La Palme.
- Du 6 au 17 août 2018 :
Gruissan, Peyriac-de-Mer.
- Du 20 au 31 août 2018 :
Narbonne, Sigean.

Tél : 04 11 23 22 00

LES RENDEZ-VOUS DU PARC A LA PALME

Mardi 14 Août 9h-12h « Vent et Eoliennes »

2 km - facile

Rdv à l'office de tourisme de La Palme.

Alexandre Bedlewski, EOLIA : 06 10 82 77 77.

Programme «Découvrons Ensemble»

Dimanche 23 Septembre 9h-12h « Oiseaux »

Le gîte et le couvert. Rdv parking du salin Palme.

Parc Naturel Régional : 04 68 42 23 70



LOGEMENT - CONSTRUCTION - HABITAT

L'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement (ADIL)

Les permanences sont organisées **sur rendez-vous** et visent à répondre à toutes les questions que rencontrent les propriétaires et locataires.

L'ADIL propose des conseils juridiques, financiers et fiscaux gratuits. Un conseiller-juriste apporte une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions liées au logement. Des permanences sont organisées tous les vendredis de 10h à 13h et de 13h30 à 17h à la Maison des Trois nourrices, à **Narbonne**.

Tél. : 05 61 22 46 22

Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)

Ce conseil architectural est gratuit. Un architecte conseiller est présent pour aider dans les projets de construction, réhabilitation ou extension. Les permanences « Conseils en architecture et rénovation du CAUE » se font uniquement sur rendez-vous.

Elles ont lieu deux demi-journées par mois : le 2ème et 4ème vendredi du mois, de 8h30h à 12h à la Maison des services au public du Grand Narbonne, 8 avenue Maréchal Foch à Narbonne. Tél. 04 68 11 56 20

PREVENTION INCENDIE Secteur des Montpellières

Comme en témoigne le feu de forêt de l'année dernière, le risque d'incendie sur le territoire communal est bien présent. Le village se développe et les habitations se rapprochent des espaces naturels. Le développement de l'urbanisation engendre une diminution des vignes et des espaces cultivés qui luttent contre le risque de feu de forêt par leur action de coupe-feu.

Ce risque est notamment plus élevé sur le secteur des Montpellières. Aussi, la municipalité s'est engagée par convention avec l'Office National des Forêts (ONF) afin de limiter tout risque d'incendie sur ce secteur hautement sensible. Une campagne de sensibilisation et un porte à porte seront réalisés par les agents de l'ONF en début d'automne.

Parallèlement, la municipalité réalise une étude avec les services de la DDTM afin de créer une servitude



de passage pour les pompiers. Les voies de défense des forêts contre l'incendie (appelée fréquemment pistes DFCI) ont pour objet de permettre la circulation des véhicules et personnels chargés de la prévention et de la lutte contre les incendies de forêt à l'intérieur des massifs forestiers afin d'en assurer la protection. L'objectif étant de faire front en cas d'incendie menaçant les habitations. Cette servitude de passage pour les pompiers devrait être opérationnelle au printemps 2019.

LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE A LA PALME !

Les besoins croissants des particuliers et des entreprises en matière d'échanges de données numériques rendent l'usage de la fibre optique indispensable.

Dans l'Aude, l'opérateur Orange s'est engagé dans le déploiement de la fibre optique sur les 52 communes qui constituaient en 2011 les communautés d'agglomération de Carcassonne Agglo et du Grand Narbonne. Pour sa part, le Département, a établi une stratégie ambitieuse de déploiement d'un réseau public très haut débit sur les communes situées dans des zones non couvertes par le déploiement annoncé d'Orange. Ainsi, grâce à un plan d'investissement de plus de 135 M€, une couverture optimisée de 136 communes est prévue à l'horizon 2021, avec en complément des améliorations ADSL sur 13 autres communes (montée en débit). Le déploiement à l'échelle du département a été confié au Syaden (syndicat audois d'énergies) qui constitue un groupement de collectivités doté de la compétence télécommunications pour accompagner ce projet partagé. Dans ce cadre, le Syaden a lancé les études du déploiement de la fibre.

Orange s'est engagé, sur fonds propres, sur le déploiement de la fibre sur le périmètre du Grand Narbonne en 2011, soit 29 communes, sur la période 2015 - 2020. Pour les 10 autres communes, dont La Palme, la fibre optique sera déployée par le Syaden, représentant un investissement de 17 M€. Le Grand Narbonne y a participé à hauteur de 3,3 M€ afin que ses 39 communes soient connectées à l'horizon 2021.

Bonne nouvelle pour les Palmistes, la fibre est actuellement en cours de déploiement sur le territoire !

Les premières études ont été réalisées et les premiers chantiers vont débuter en septembre, sous la direction du SYADEN qui a confié la réalisation des travaux à la société SPIE. Orange a mis en place un site internet afin de permettre le suivi de l'avancement du déploiement de la fibre. Durée prévisionnelle des travaux : jusqu'à fin 2019.

OUVERTURE « CHEZ CELINE »

L'épicerie dite « Coco Alimentation » située 11 rue Joe Bousquet a changé de propriétaire. Après 5 années de service, Madame Corine Le Gal a définitivement fermé les portes de son commerce le 14 avril. C'est donc Céline VILLOT qui reprend les rênes de l'épicerie qui s'appelle désormais « Chez Céline ». Le magasin sera ouvert tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 16h à 19h30, le mercredi et le dimanche de 8h30 à 12h30, fermé l'après-midi. Souhaitons à Céline pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.



EPICERIE LA PALME

Traiteur Charcuterie Boucherie

L'épicerie La Palme change de propriétaires. Mme Sylvie NAVARRO et M. Christian SIFREDO ont ouvert les portes de leur nouvelle épicerie charcuterie boucherie traiteur le vendredi 22 juin. Le magasin sera ouvert tous les jours en juin de 7h00 à 12h30 et de 16h00 à 19h30, et en juillet de 13h00 à 20h00. Nous leur souhaitons la bienvenue.



OUVERTURE « Le 5 bis»

Après 12 ans au service du vin, en tant qu'œnologue maître de chais, Delphine ROULIER a souhaité se tourner vers le monde de la bière. Toutes les bières de la brasserie 5 bis sont certifiées bio.

2 gammes sont proposées : Une gamme identitaire et accessible, segmentée par couleur : ZEF blanche, ZEF blonde, ZEF ambrée et ZEF brune.

Une gamme plus conceptuelle et plus pointue, offrant aux amateurs de bières des bières plus typées, comme la Ginger, l'IPA, la Black IP.

La brasserie 5 bis de La Palme propose ainsi un produit, mais également un lieu. Un lieu que l'on souhaite chaleureux et convivial, où vous pourrez acheter une bière comme prendre le temps d'une dégustation sur place !

Horaires : Juin de 17h30 à 19h30
mardi, jeudi, vendredi et samedi de 10h à 13h.

Juillet/Août: 18H – 20H30 du
mardi au samedi

www.brasserie5bis.com

Déposer une demande de stage en ligne !

Vous pouvez déposer une demande de stage **en ligne**, quel que soit votre niveau d'étude pour un stage conventionné de courte durée. Les demandes de stages sont enregistrées et étudiées par le service des Ressources Humaines qui se charge de les transmettre aux services concernés pour vérifier les possibilités d'accueil.

www.la-palme.fr
rubrique « **vie économique** ».

Guide de l'Estiu

Le Guide de l'Eté, réalisé par les services municipaux en partenariat avec l'Office de Tourisme de La Palme, est disponible en mairie, à l'office de tourisme et consultable sur le site internet : www.la-palme.fr. Ce document regroupe l'ensemble des manifestations de juin à septembre. Plusieurs exemplaires ont été distribués chez les hébergeurs et les professionnels du tourisme.



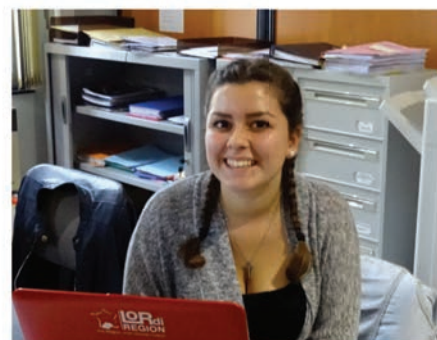
Des stagiaires à la mairie

Chaque année, la mairie accueille de nombreux stagiaires issus de différents cursus scolaire, universitaire ou d'un parcours de réorientation professionnelle et attache une grande importance à ce dispositif. Cette première expérience professionnelle, pour la plupart, permet de découvrir la richesse des métiers territoriaux ainsi que les valeurs du service public. Si vous souhaitez faire un stage, toutes les demandes doivent être adressées au plus tard entre **1 à 2 mois** avant le début du stage.



MARJORIE PONS-GELIS
Stage du 16 avril au 8 juin.
DUT carrières Juridiques

CASSANDRA HERNIOU



Stage du 22/01 au 16/02
et du 14/05 au 8/06
BAC PRO Accueil.

VINCENT GIMON



Stage du 2 mai au 31 août.
Licence Commerce

Merci à nos stagiaires pour leur motivation et leur implication. Ils ont pu apporter leur aide dans les différents services de la mairie : administratif, urbanisme et communication !

Un peu d'histoire ...

Evolution des blasons

1677

De gueules au palmier de sinople fruité d'or.



Acte authentique certifié par Pierre Albert de LAUNAY, armoiriste royal. (archives.. Pyr.Or)

1696

De gueules à un pal fuselé d'or et de gueules.



Armorial général de France, dressé en vertu de l'édit de 1696. Vol. 14 : Languedoc (1ère partie) - Charles René d'Hozier.

1767

D'azur à un palmier d'or posé sur une terrasse du même.



Armorial des États de Languedoc par Denis-François Gastelier de La Tour, Paris 1767, 248p. Variante: *De gueules au pal fuselé d'or et de gueules.* (D'Hozier)

LES CLOCHES DE L'EGLISE

« Monument chrétien, érigé à La Palme selon le désir exprimé par le souverain pontife Léon XIII au Christ rédempteur, Roi immortel des siècles aux confins des XIXème et XXème siècle, doivent annoncer par leur premier carillon au soir du 31 décembre 1900 le jubilé séculaire s'ouvrant à minuit par le grand messe chantée devant le saint sacrement exposé, et perpétuer dans les générations futures la mémoire et le culte des saints Patrons des anciens sanctuaires de La Palme hors les murs ». *Par Henri GLEIZES*



Des recherches ont été entreprises sur les diverses armoiries de La Palme. On en trouve des traces sur la clé de voute des lieux de culte : chapelle St Roch, St Sébastien, St Jacques, église de La Palme. Remerciements à Messieurs **Henri GLEIZES, Francis JALABERT** et **Jean-Marie JALABERT** pour leur contribution et leurs écrits.



L'HORLOGE DE LA PALME

Délibération du Conseil

12 Novembre 1874

En l'an 1874, le 12 novembre, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la présence de M. MARTROU, Maire. Etaient présents : Sérriès, Martrou, Montestruc, Pelissier, Fauran, Soucaille, Jalabert Pascal, Jalabert Damien, Martrou Paulin, membres du conseil municipal. M. le Maire expose que depuis de longues années la commune est privée d'horloge, que l'utilité de cet appareil au sein d'une population essentiellement agricole n'est plus à démontrer. Le clocher de l'église étant isolé, il s'ensuit que si l'on plaçait l'horloge dans cet édifice, elle ne serait utile qu'à un nombre très restreint d'habitants ; que la commune possède au centre du village une tour élevée dite Barbacane, et qu'il conviendrait de placer cette horloge dans cette tour après y avoir fait les réparations nécessaires. Le conseil dit oui à l'exposé du Maire considérant que l'acquisition d'une horloge est d'une utilité incontestable, que la tour désignée pour recevoir l'appareil est plus convenablement située que ne l'est le clocher de l'église, il approuve les plans et devis s'élevant à la somme totale de 3910 Frs 68 et est d'avis que cette dépense soit acquittée au moyen d'un emprunt.



L'association Art et Vin vous informe !

8ème édition de l'Eté des Artistes, les 21 et 22 juillet. Des dizaines d'artistes, peintres, sculpteurs, graffeurs, poètes, photographes, écrivains, vignerons et musiciens sont attendus pour la principale manifestation artistique annuelle à La Palme. Une dizaine de lieux d'expositions dans le village,

des animations artistiques et culturelles pour petits et grands, restauration sur place, repas en musique le samedi soir suivi d'une projection en plein air...partenariat avec la Mairie et les commerçants du village. Invités d'honneur, "Les peintres du littoral", cinq peintres de talents sur le thème de la mer...
Gérard ROMERO.

SPORTS D'ÉTÉ

Aquabike et Gym à la plage

Aquabike en mer et gym sur le sable, au Rouet ou au village.
Inscriptions Aquabike avec Alain
(06 45 83 81 23)

Inscription Gym avec Nathalie
(07 61 58 26 93)

lundi 10h-11h Pilates/Yoga

Mardi 19h15-20h15

Circuit sportif

Mercredi 10h-11h Pilates/Yoga

Jeudi 19h15-20h15

Circuit sportif

VISITE GUIDÉE

Chapelle St Pancrace

Du 16 juin au 1er sept



Visites guidées gratuites
les samedis de 15h30 à 18h
Autres jours pour les groupes
Tél. 04 34 27 38 46

Fête des voisins

La troisième édition de la fête des voisins de la rue des Lavandières a eu lieu le 23 Juin 2018. La première ayant été réalisée à l'initiative de Mme Arlette De Lavau qui souhaitait, avec

quelques voisins, réunir de façon conviviale tous les riverains de la rue des Lavandières. M. le Maire, invité à l'occasion, a salué cette initiative. Selon le Maire, il s'agit d'un événement à renouveler chaque année.



COLLECTE DE SANG ANNUELLE

Mardi 21 Août 2018

De 15h à 19h Salle Jean Moulin

Il faut savoir que 10 000 dons du sang par jour sont nécessaires pour soigner les patients et couvrir l'ensemble des besoins en transfusions et en plaquettes. L'an dernier 51 donateurs se sont présentés.



LA PALME

Vendredi 10 et samedi 11 août 2018

Fête historique du village

Las Claous De La Palmo

Artisanat et exposition dans le village

Vendredi 10

18h30 Cérémonie des consuls, Bodegas et Bandas

22h Spectacle médiéval et pyrotechnique

Les frères Lumière

Les combattants de la mesnie de Moussoulens

Grand Bal des Consuls

Samedi 11

Bodegas et animation musicale

JUILLET

Du 23 juin au 25 juillet

Prince of SpeedCourse de vitesse planches à voile
et Kite, Plage du Rouet

Dimanche 8 juillet

Vide GrenierDe 7h à 18h Place du 18 juin 1940.
Réserv. ☎ 07 77 96 16 12**Fête de l'amitié**10h30 Messe & Repas
Réserv. ☎ 04 34 27 38 46

Samedi 14 juillet

Fête Nationale10h Défilé 19h Bodega des chasseurs
salle Jean Moulin / Pl. 18 J. Retraite
aux flambeaux, Feu d'artifice et bal

Dimanche 15 juillet

Vide GrenierDe 14h à 20h Place du 18 juin 1940.
Réserv. ☎ 06 14 81 03 38

Vendredi 20 juillet

Fête du Sel au SalinCérémonie du don du sel.
Entrée gratuite. ☎ 04 68 46 26 91**Pique-nique à la ferme**De 18h à minuit avec producteurs
fermiers au Domaine de
La Grange ☎ 04 68 48 17 88

20 et 22 juillet

Concert « Les Georgiques »20/07 à 21h Chapelle St Pancrace
22/07 à 21h Église St Jean

21 et 22 juillet

L'Été des ArtistesDe 10h30 jusqu'à la nuit. Entrée gra-
tuite. Pl. 18 juin et Salle Jean Moulin

Vendredi 27 juillet

Au clair de la lune et Joë Bousquet19h Repas champêtre 21h veillée poésie
À l'étang le soir de pleine lune.

28 et 29 juillet

Baptême d'hélicoptère

Au Pradel. ☎ 07 77 96 16 12.

AOUT

Du 28 juillet au 15 août

Exposition d'ArtTous les jours de 10h30 à
12h00 et de 18h00 à 19h30 au
complexe associatif.

Vendredi 3 août

Pique-nique à la fermeDe 18h00 à minuit au Do-
maine de La Grange.
Tél. 04 68 48 17 88

Vendredi 3 août

Super LotoA 21h Salle Jean Moulin.
Loto organisé par l'association
"Lous Parpalhols".
Tél : 04 68 48 53 97

Vendredi 10 août

Las Claous de La PaumoDès 18h30 Cérémonie des
Consuls. Départ Salle Jean
Moulin. Bodégas, musiciens
ambulants, animations de rues.
Spectacle médiéval et pyrotech-
nique, Bal des Consuls.

Samedi 11 août

Las Claous de La PaumoDès 18h00 Bodégas
Disco mobil et groupe Rock.

Mardi 14 août

Animation du ParcSortie nature « Vent et Eo-
liennes » rdv office tourisme

Samedi 18 août

Vide GrenierDe 7h à 18h Place du 18 juin
Palms Floor Dance

Dimanche 19 août

**Rassemblement de Voitures
et Motos anciennes**De 9h à 20h. Groupe musique
Big Mama-Restaurations

SEPTEMBRE

Dimanche 02 septembre

Vide GrenierDe 7h à 18h
Comité des fêtes

Dimanche 09 septembre

Forum des AssociationsDès 10h00 Salle Jean Moulin
Tél. 07 77 96 16 12

Les 15 et 16 septembre

Journées PatrimoineSur les chemins de l'histoire
et des Sens de La Palme
15 sept : Visite guidée de la
chapelle St Pancrace de 15 à
18h. Rdv sur place.

Du 21 au 23 septembre

Course Gourmande1ère Course gourmande des
saveurs de la mer et terre
entre La Palme et Gruissan
sur la Route Bleue du Sel et
des Pêcheurs.

Dimanche 23 sept

Animation du ParcSortie nature « Oiseaux »
rdv parking du salin.**TOUS LES JEUDIS SOIRS****Concerts - Entrée gratuite**Du 20/07 au 23/08 au Salin
de La Palme dès 19hDu 05/07 au 30/08 au Cam-
ping Domaine de La Palme
dès 19h30

Repas sur réservation